

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
contact@cctdm.fr
04.73.53.24.71
www.cctdm.fr

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 24 JUIN 2021 à 13H00

Date de la convocation : 17 juin 2021

Le Bureau de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 24 juin 2021 à 13h00, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS, sous la Présidence de Tony BERNARD.

Membres du Bureau présents :

Tony BERNARD, Stéphane RODIER, Olivier CHAMBON, Bernard VIGNAUD, Sophie DELAIGUE, Philippe CAYRE, Jean-François DELAIRE, Philippe BLANCHOZ, Frédéric CHONIER, Pierre ROZE, Jean-Pierre DUBOST, Thomas BARNERIAS, Jean-Eric GARRET, Bernard LORTON, Christiane SAMSON, Chantal CHASSANG, Ghislaine DUBIEN, Michel GONIN, Jany BROUSSE, Caroline GUELON, Patrick SAUZEDDE, Georges LOPEZ, Didier ROMEUF, Claude GOUILLON-CHENOT, Martine MUNOZ.

Membres ayant donné procuration :

Daniel BALISONI à Jean-Pierre DUBOST

Membres du Bureau absents excusés : Rachel BOURNIER, Ludovic COMBE, Daniel BERTHUCAT, Michel COUPERIER, Eric CABROLIER, Serge FAYET, Serge THEALLIER, Didier CORNET, Hélène BOUDON, Sylvain HERMAN.

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

Membres du Bureau en exercice :

36

Membres du Bureau présents :

23

Membres du Bureau représentés :

1

Total votants :

24

**CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA LIGUE CONTRE LE CANCER
SUR UN ESPACE « PLAGES SANS TABAC »**

Rapporteur : Frédéric CHONIER, Vice-Président

Vu la compétence en matière de santé de la Communauté de communes,
Vu la compétence création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire.

Considérant l'intérêt du territoire à développer une action de sensibilisation à la lutte contre les addictions, et la plage du lac d'Aubusson répondant à l'attrait nécessaire pour développer cette action.

Le rapporteur expose les conditions de convention liant la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne à la Ligue contre le cancer sur un espace de la plage du lac d'Aubusson d'Auvergne « sans tabac » afin de répondre à des enjeux de :

- Dénormalisation du tabac,
- Protection de l'environnement.

La Communauté de communes s'engage à :

- Interdire la consommation de tabac sur un espace de la plage du lac d'Aubusson d'Auvergne ;
- Faire apposer les labels « espace sans tabac » à l'entrée de l'espace de manière visible ;
- Faire figurer dans la signalisation des espaces sans tabac la mention « avec le soutien de la Ligue contre le cancer » accompagnée du logo de la Ligue ;
- Faire parvenir à la Ligue l'arrêté municipal d'interdiction de fumer sur lesdits espaces dans un délai de 3 mois à partir de la signature de la présente convention ;
- Faire figurer dans la communication de cette action la mention « avec le soutien de la Ligue contre le cancer » accompagnée du logo de la Ligue.

Le comité s'engage à :

- Constituer avec la Communauté de communes, un groupe de travail pour le suivi de l'opération espace sans tabac ;
- Assurer en collaboration avec la Communauté de communes, une présence d'accompagnement sur la Communauté de communes au travers des stands de sensibilisation ;
- Signaler à la Ligue Nationale contre le cancer la participation de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne pour inscription au répertoire recensant les espaces sans tabac ;
- Signaler à la Ligue Nationale contre le cancer l'absence de mise en place de l'interdiction ;
- Assurer une communication autour de l'opération « plage/espaces sans tabac » sur la plage du lac d'Aubusson d'Auvergne.

La convention est conclue pour une durée d'un an reconduite tacitement pour 3 ans.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** les modalités de la convention de partenariat avec la Ligue contre le cancer,
- **Autorise** le Président à signer tout document s'y rapportant.

TOTAL VOTANTS : 24	Membres présents : 23	Membres représentés : 1	Non-participation :
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 24	Pour : 24		Contre :
Abstentions :			

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

